



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère chargé de
l'environnement

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

cerfa

N° 14734*03

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

03/02/21

Dossier complet le :

03/02/21

N° d'enregistrement :

2021-10684

1. Intitulé du projet

AMENAGEMENT DE LA CALE DE LA FUMEE – FOURAS (17)

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Département de la Charente-Maritime

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

Dominique Bussereau - Président du Conseil Départemental de la Charente-Maritime

RCS / SIRET

2 | 2 | 1 | 7 | 0 | 0 | 0 | 1 | 6 | 0 | 0 | 7 | 3 | 8

Forme juridique

Administration publique générale

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie <i>(Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)</i>
11-Travaux, ouvrages et aménagements en zone côtière.	Le projet s'inscrit dans le cas suivant : b) Reconstruction d'ouvrages ou aménagements côtiers existants.

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet consiste en une solution qui comporte les interventions suivantes :

- Extension du front d'accostage Est par la création d'une plateforme de 20 m de longueur et 10 m de largeur, soit une emprise de l'ordre de 200 m².
- Rempiétement ou reprise des rideaux de palplanches dégradés sur le reste du linéaire de l'extension de 1994.
- Reprise en sous-œuvre du mur de quai Est si ses fondations présentent un état de dégradation avancée ; le linéaire traité a été réduit à 75 ml soit la moitié du rempiétement de 1975, dans la mesure où les dégradations en arrière du couronnement sont principalement observées dans cette zone (le linéaire traité sera ajusté à l'issue des investigations complémentaires).
- Reprise complète de la voirie de la jetée dégradée et qui le sera davantage par les circulations liées aux travaux.

4.2 Objectifs du projet

Ce projet permet :

- Une remise à niveau de l'ensemble des ouvrages dégradés.
- Une protection optimale des navires passagers vis-à-vis de l'agitation, y compris à basse mer.
- Le déploiement de l'ensemble des rampes de débarquement des passagers, y compris à basse mer, ce qui garantit leur sécurité .

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Les travaux seront réalisés entre les mois de novembre inclus et avril inclus soit une période de 6 mois. (En dehors de la période estivale).

Structure de rempiétement : Rempiétement autostable de type combiwall (pieu et palplanches) facilitant l'ancrage dans les horizons de caractéristiques élevées sera retenu.

Structure de l'extension : Une structure similaire à celle du rempiétement afin de mutualiser les moyens de mise en œuvre et de limiter les coûts d'aménée/repli sera réalisée.

Le rempiétement et l'extension seront réalisés depuis un atelier de battage composé : d'une grue sur chenilles, d'un guide de mise en œuvre, d'un vibrofonçeur, d'un marteau de battage (hydraulique ou diesel), d'un trépan en fonction de la dureté du substratum. (accès terrestre ou nautique non défini à ce jour)

Structure de la reprise en sous-œuvre : Il est prévu une reprise en sous-œuvre par réalisation de micropieux et d'une poutre de liaison en tête. La reprise en sous-œuvre nécessitera un atelier de forage composé d'une foreuse et d'une centrale d'injection. Les travaux seront réalisés en bord à quai.

Voiries et équipement : La reprise complète du revêtement de la jetée en béton. Le balisage maritime sera déposé et repositionné dans le cadre des travaux. La mise en place de deux bollards 10T sur le front d'accostage de l'extension. Et un cuirassement de protection en acier galvanisé.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

[suite et fin du chapitre 4.3.1]

Les travaux de rempiétement auront un impact limité avec l'exploitation des bacs qui concerne plutôt le front d'accostage Est. Les travaux de réalisation de l'extension, tout comme les travaux de reprise en sous-œuvre présenteront des interfaces beaucoup plus fortes avec l'accueil des bacs, d'autant plus ces travaux interviendront à basse mer lorsque les bacs accostent à l'extrémité de la jetée. Des dispositions sont présentées en annexe pour limiter les interférences avec l'exploitation des bacs.

[chapitre 4.3.2]

Pour ce qui concerne la phase exploitation, ces différents travaux permettront :

- une pérennisation de l'ouvrage accompagnée d'un maintien de ses principales fonctions :

*Accueil des navettes et passagers vers l'Île d'Aix,

*Utilisation de la cale Ouest par les pêcheurs, ostréiculteurs et plaisanciers,

- une amélioration des conditions d'accessibilité nautiques,

- une sécurisation des opérations d'embarquement et de débarquement des passagers.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Au regard de la loi sur l'eau : rubrique 4.1.2.0 régime de déclaration (montant travaux inférieur à 1.9Meuros).

Au regard des sites Natura 2000 : un dossier d'évaluation des incidences.

Au regard des sites inscrits et classés : une demande d'autorisation spéciale au titre de l'art. L341-10 du CE.

En fonction des conclusions de l'analyse croisant la présence d'espèces et/ou d'habitats protégés avec les impacts de l'opération, une demande de dérogation "espèces protégées" pourra s'avérer nécessaire ; cette demande n'est, en l'état actuel des connaissances, pas nécessaire.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Création d'une plateforme de 20m de longueur et 10m de largeur	- 200 m ²
Reprise en sous œuvre du mur de quai Est	- 75 ml
Rempiètement du rideau Nord	- 45 ml
Reprise complète de la voirie de la jetée	- 3300 m ²

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s) d'implantation

Cale de la jetée de la Pointe de la Fumée sur la commune de Fouras (17450)

Coordonnées géographiques¹

Long. 0° 10' 07" W Lat. 46° 00' 16" N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b)
et c), 7°a), b) 9°a),b),c),d),
10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 34°,
38° ; 43° a), b) de l'annexe à
l'article R. 122-2 du code de
l'environnement :

Point de départ :

Long. ____ ° ____ ' ____ " **Lat. ____ ° ____ ' ____ "**

Point d'arrivée :

Long. ____ ° ____ ' ____ " **Lat. ____ ° ____ ' ____ "**

Communes traversées :

Fouras

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :

Oui Non

Lequel/Laquelle ?

Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	ZNIEFF de type 2 : 540007609
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Littoral de la commune de Fouras
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet se situe en bordure du PNM Estuaire de la Gironde et de la mer des Pertuis (FR9100007)
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le PPRN a été approuvé par arrêté préfectoral n°18-1561 le 30 juillet 2018
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	ZSC FR5400429 Marais de Rochefort ZPS FR5410013 Anse de Fouras, baie d'Yves, marais de Rochefort
D'un site classé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	SC109 Site Classé Estuaire de la Charente

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Les effets interviendront uniquement en phase chantier et sur le milieu maritime. Ils seront donc temporaires et de faible intensité (dérangement de l'avifaune qui se repliera à côté de la zone de travaux).</p> <p>Aucun effet en phase exploitation qui sera inchangée par rapport à la situation actuelle (pas de modification des rotations de navettes).</p>
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Les incidences attendues sont évaluées comme mineures et temporaires sur les habitats et espèces ayant justifié la désignation des deux zones Natura 2000 ; elles seront limitées à la phase travaux.</p> <p>Aucun effet en phase exploitation qui sera inchangée par rapport à la situation actuelle (pas de modification des rotations de navettes).</p>

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les incidences attendues sont évaluées comme mineures et temporaires sur les usages ou qualités écologiques du PNM estuaire de la Gironde et mer des Pertuis ; elles seront limitées à la phase travaux. Aucun effet en phase exploitation qui sera inchangée par rapport à la situation actuelle (pas de modification des rotations de navettes).
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'emprise du projet est inscrite en partie sur le DPM, à l'intérieur des limites administratives du port qui sont confondues avec la limite de la zone UPs du PLUi de Fouras (qui sera opposable d'ici quelques semaines) qui correspond à la zone des installations portuaires.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Submersion marine
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	En phase travaux : transport routier des matériaux, circulation des engins de chantier. En phase exploitation : circulation des véhicules et des engins de maintenance, identique au fonctionnement actuel de la zone.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	En phase travaux : bruit engendré par le trafic routier et la circulation des engins sur l'emprise de travaux, ainsi que par le fonctionnement des engins. En phase exploitation : bruit des véhicules, des engins de maintenance et des navires, identique au fonctionnement actuel de la zone.

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	En phase travaux : odeurs engendrées par le fonctionnement des engins de chantier et des véhicules de chantier. En phase exploitation : odeurs engendrées par les véhicules, les engins de maintenance et les navires, identique au fonctionnement actuel de la zone.
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	En phase travaux : vibrations engendrées par la circulation des engins de chantier, par la mise en œuvre d'un combiwall (le battage des pieux ou palplanche engendrera des vibrations). En phase exploitation : vibrations engendrées par les véhicules, les engins de maintenance et les navires, identiques au fonctionnement actuel de la zone.
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	En phase travaux : très faibles émissions engendrées par les phares et gyrophares des engins de chantier. En phase exploitation : émissions lumineuses potentielles engendrées par les véhicules et les navires, identiques au fonctionnement actuel de la zone.
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	En phase travaux : gaz d'échappement des engins de chantier. En phase exploitation : gaz d'échappement des véhicules, des engins de maintenance, des navires, à l'identique du fonctionnement actuel de la zone.
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Phase travaux : pas de rejet liquide, sauf déversement accidentel de produits liés à l'entretien des engins de chantier. Phase exploitation : pas de rejet liquide, sauf déversement accidentel, à l'identique du fonctionnement actuel de la zone.
	Engendre-t-il des effluents ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Phase travaux : production potentielle d'une très faible quantité de déchets non dangereux en fin de chantier et retirés du site à l'issue des travaux. Phase exploitation : aucune production de déchets.

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Volonté d'intégration du projet dans le cadre paysager.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Phase travaux : pendant le chantier, modification des rotations et des usages du bac pour aller/retour Ile d'Aix. Une partie de la jetée devra être réservée au chantier. Phase exploitation : aucune modification.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

En phase travaux : incidence sur la ressource en eau et les milieux aquatique. Cependant toutes les mesures seront prises pour éviter et réduire au maximum les incidences sur le milieu naturel ou la santé humaine :

*Prévention des nuisances sonores (respects des limitations prévues par la réglementation), prévention de la pollution de l'air, de l'eau et des milieux naturels (respect de la réglementation, choix du parc et entretien des engins et véhicules, définition préalable des zones potentielles de stockage pendant la phase travaux, en dehors des secteurs d'enjeu écologique)

* Choix d'une période de travaux favorable pour les espèces susceptibles d'être perturbées par le projet

* Balisage du chantier (clôtures temporaires) et information au public. Balisage des zones d'enjeux écologique.

* Information aux ouvriers sur les enjeux écologiques et autres secteurs éventuels.

En phase exploitation , il n'y aura pas d'incidences notables, le projet permettra d'améliorer la situation actuelle des usages sur le site.

Incidence sur le site classé, des mesures seront prises dans le cadre de la demande d'autorisation spéciale "site classé".

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet est concerné par trois enjeux principaux : la préservation de la qualité des eaux et la préservation de la qualité des milieux naturels qui ne concernent que la phase travaux ; l'intégration architecturale et paysagère.

Le projet fait l'objet d'une procédure de déclaration au titre de la loi sur l'eau, d'une évaluation des incidences sur les sites Natura 2000 ainsi que d'une demande d'autorisation spéciale de travaux en site classé.

Le projet est susceptible de ne générer que de faibles incidences sur ces trois enjeux ; chacun est traité de manière approfondie et détaillée par un dossier spécifique soumis à une instruction spécifique.

Compte-tenu de ces éléments, et compte-tenu de l'objectif du projet qui est de sécuriser la navigation des navettes et l'embarquement / débarquement des passagers, le projet doit être dispensé d'évaluation environnementale.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

	Objet	
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à Rochefort

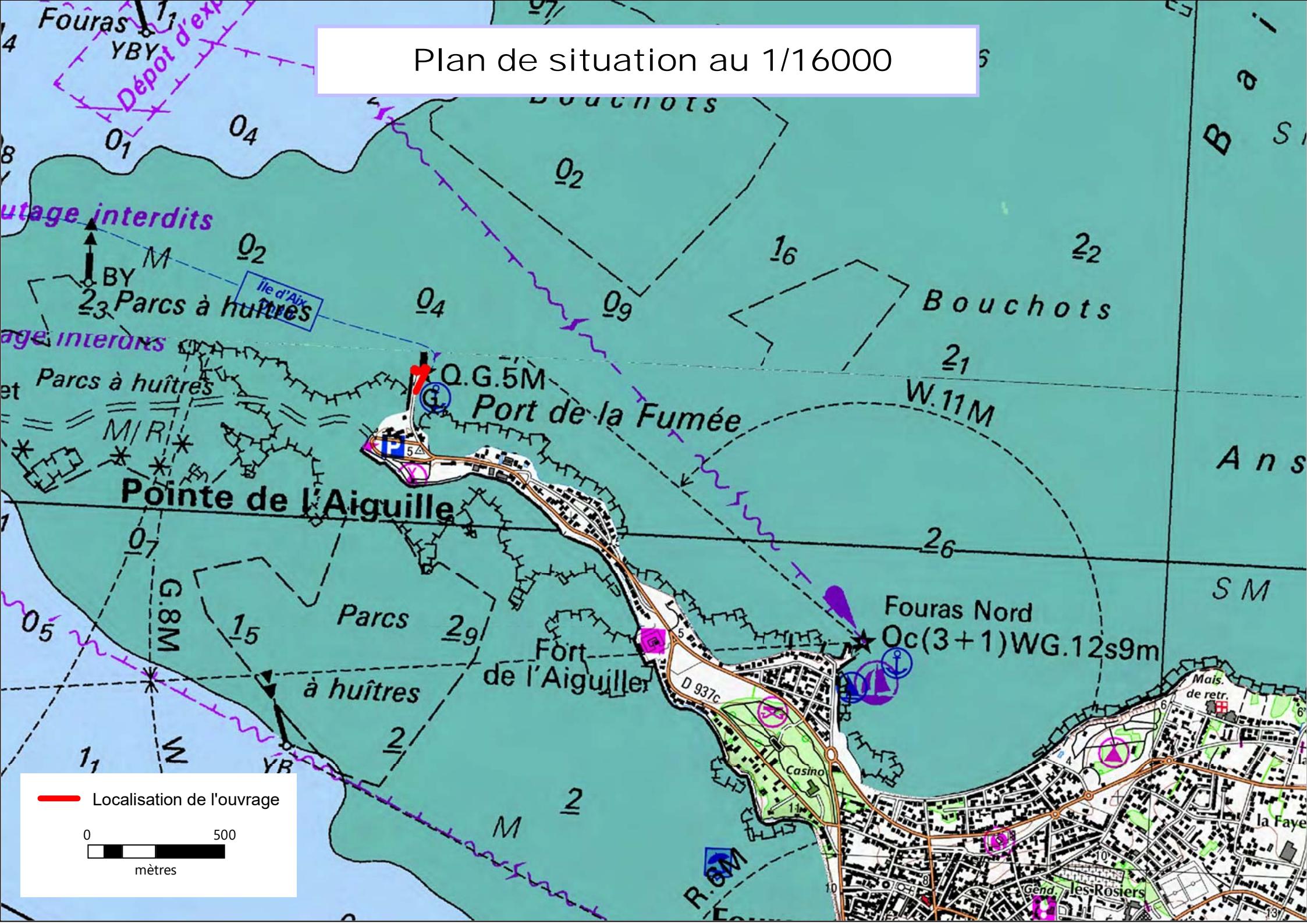
le, 03/02/2021

Signature

L'Adjointe à la Responsable
du Service Procédurementaux
Marie BOURLEYRE



Plan de situation au 1/16000

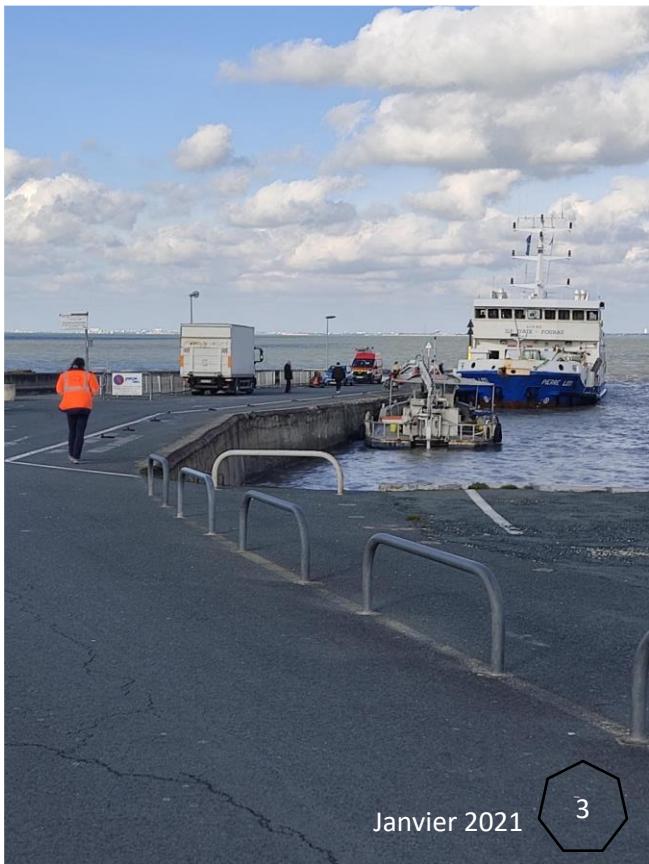


Localisation de l'ouvrage

0 500

mètres





Référence planimétrique : RGF 93 - CC46 (zone 6)

Référence altimétrique : Cotes marines (CM) $Z_{(CM)} = Z_{(IGN69)} + 3.505 \text{ CM}$

SOMMAIRE

PAGE	TITRE	PAGE	
1	Cartouche	4	Coupe 02
2	Vue en plan	5	Coupe 03
3	Coupe 01	6	Coupe 04



Port de Fouras

Reprise de la jetée de la Fumée

Dossier : AVP

Plan de définition

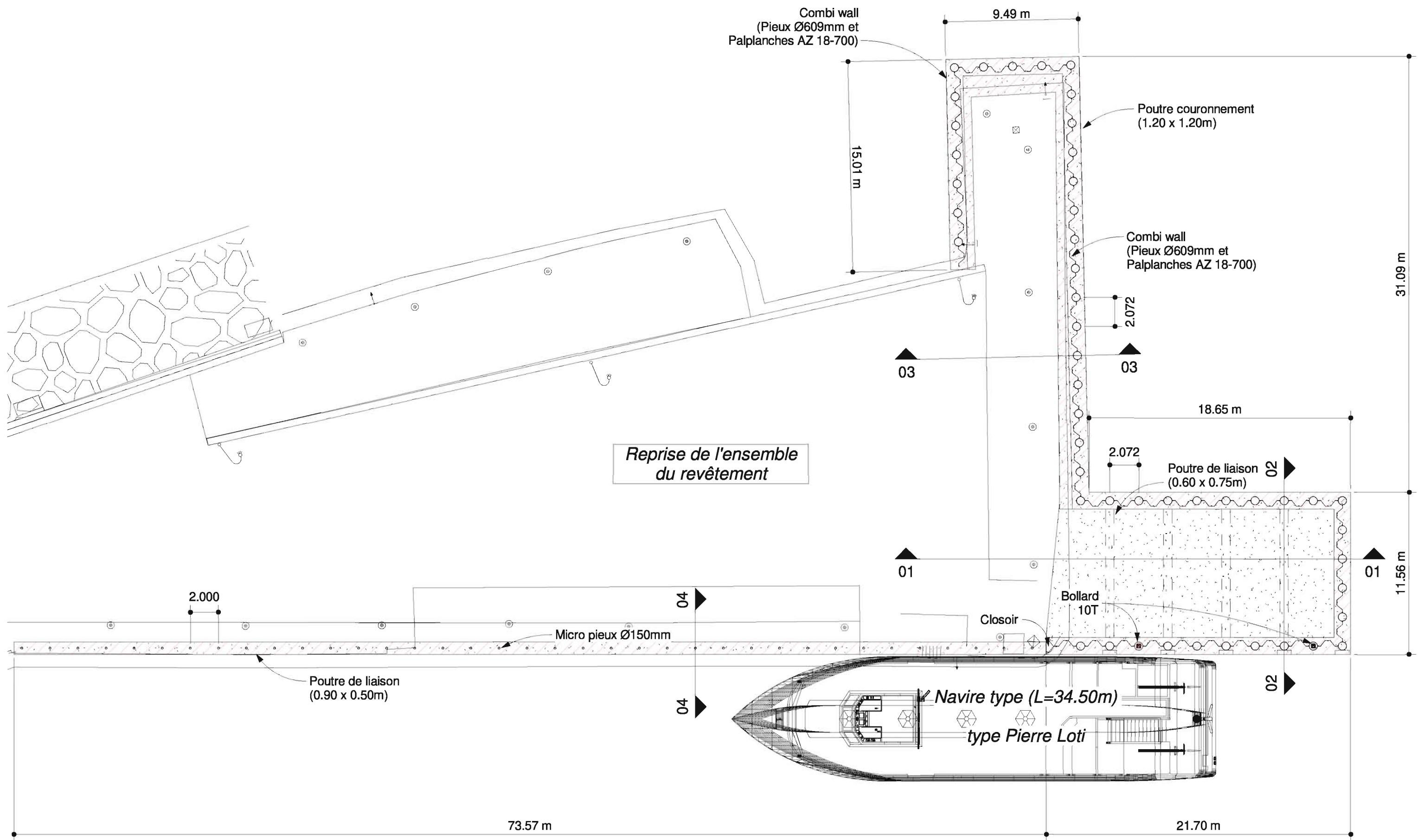
Dossier : 200402

Nº de plan : 200402-AVP-PL-01-0

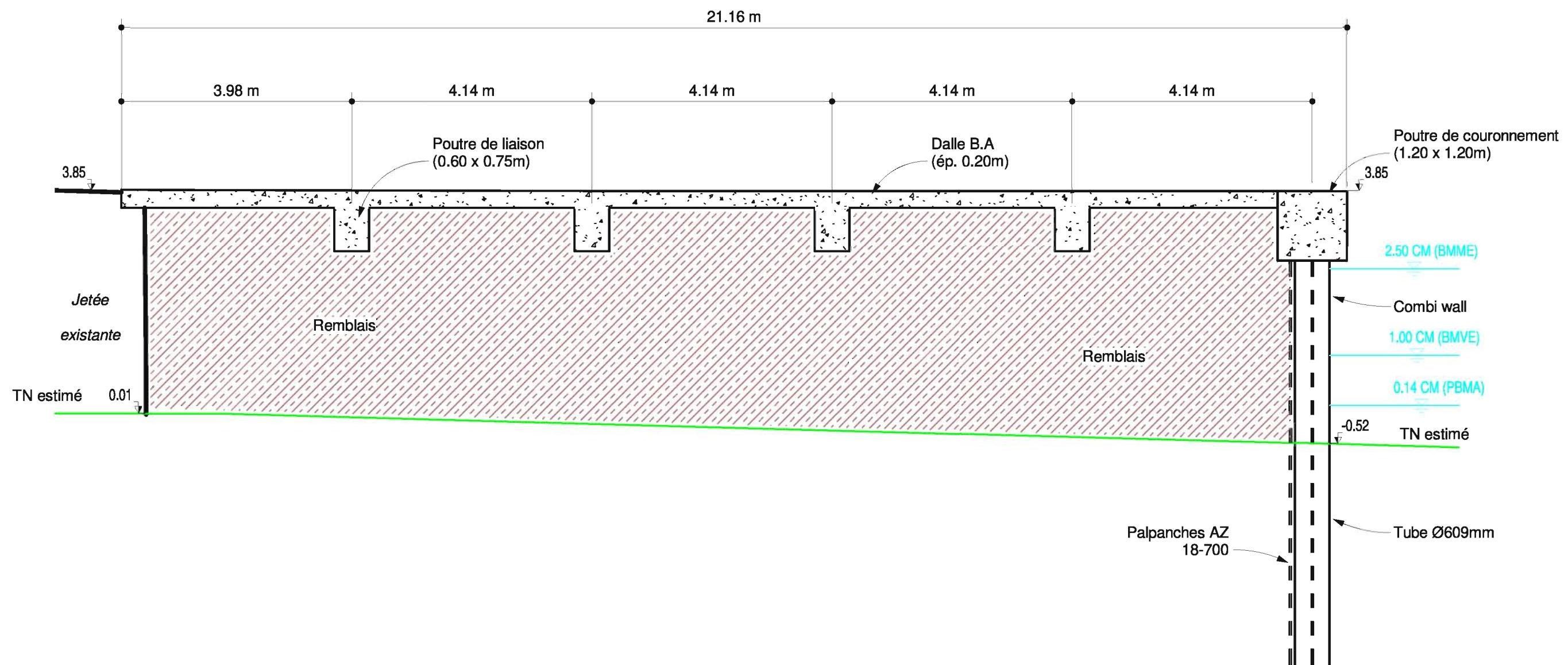


Aménagement
& environnement
4 rue René Viviani - CS 28220
44262 Nantes Cedex 2
E-mail : sce@sce.fr - www.sce.fr
Tel : 02.51.17.29.29

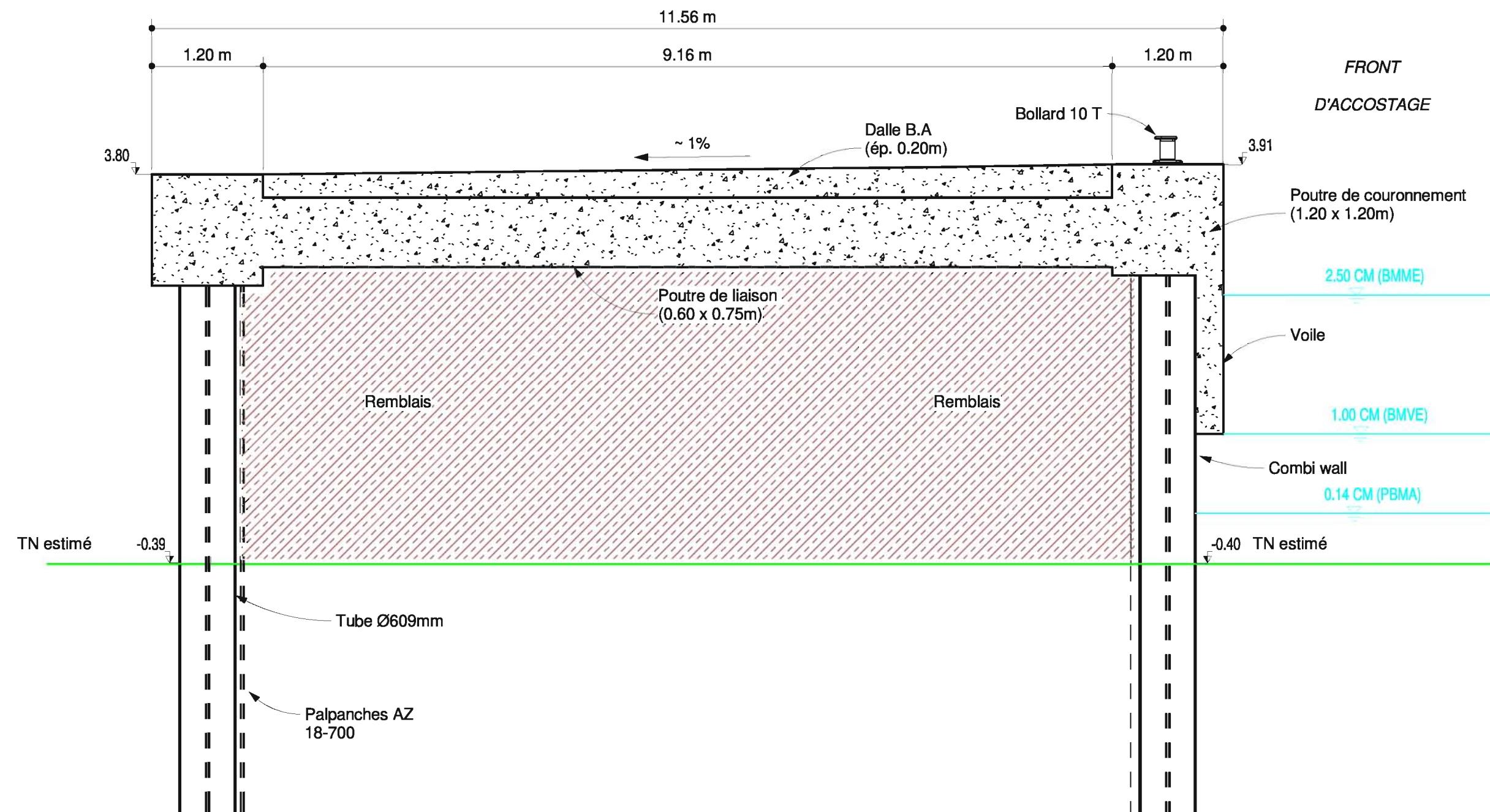
Indice	Date	Observations	Dessiné	Vérifié
0	27/11/2020	Première édition	TDP	KGU



1 Coupe 01
1 : 75



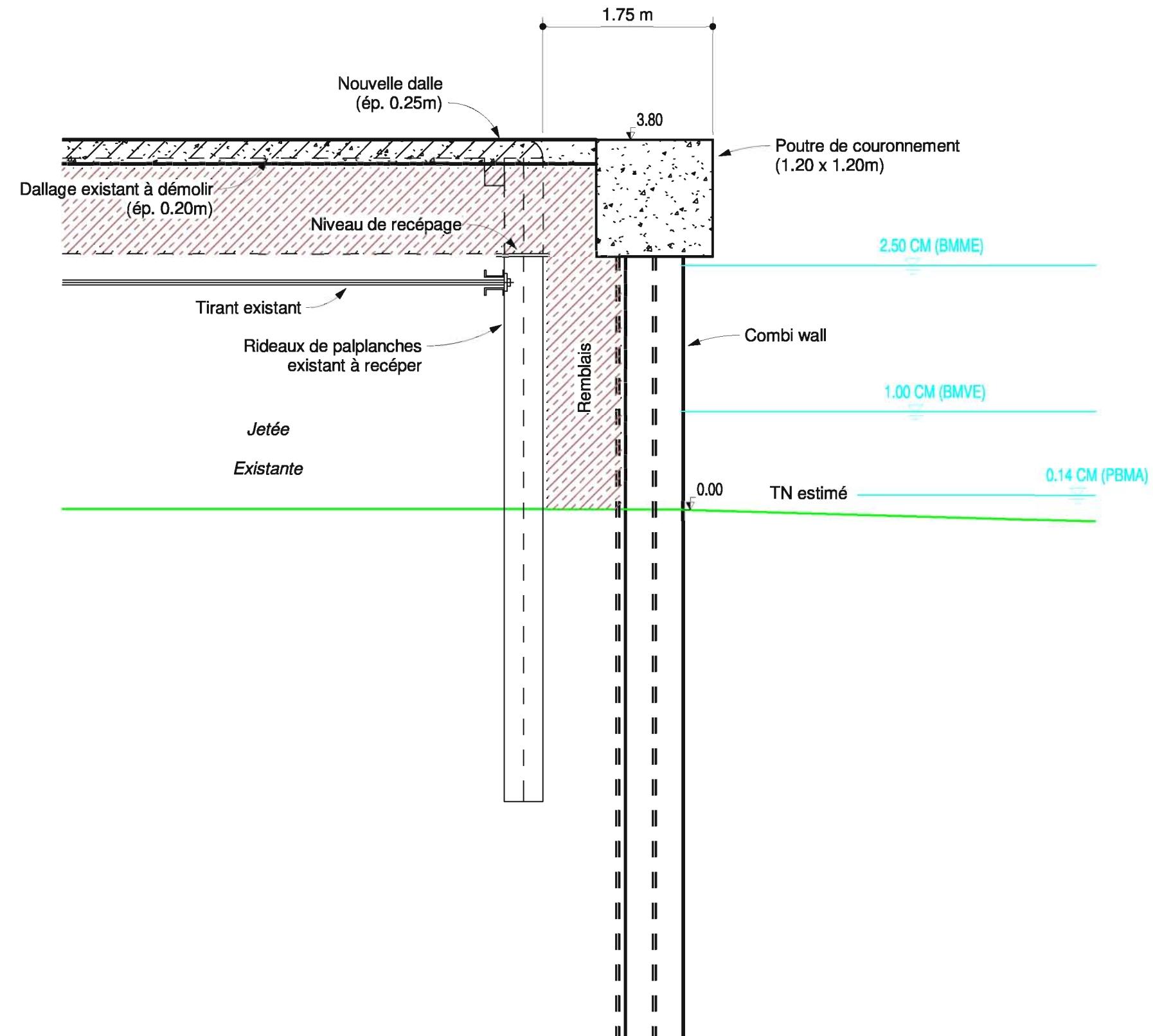
1 Coupe 02
1 : 50



Coupe 03

1

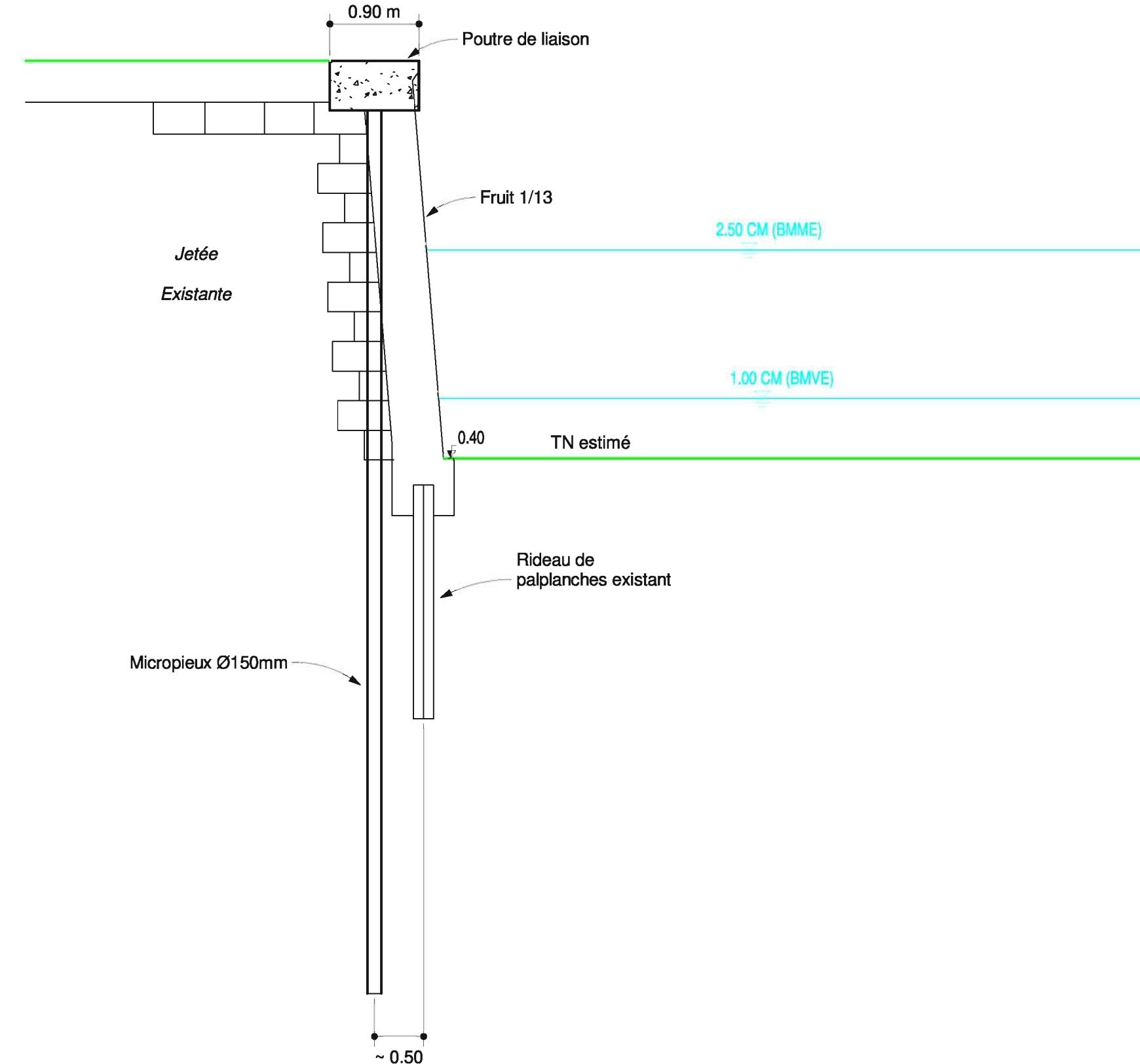
1 : 50



Coupe 04

1

1 : 50

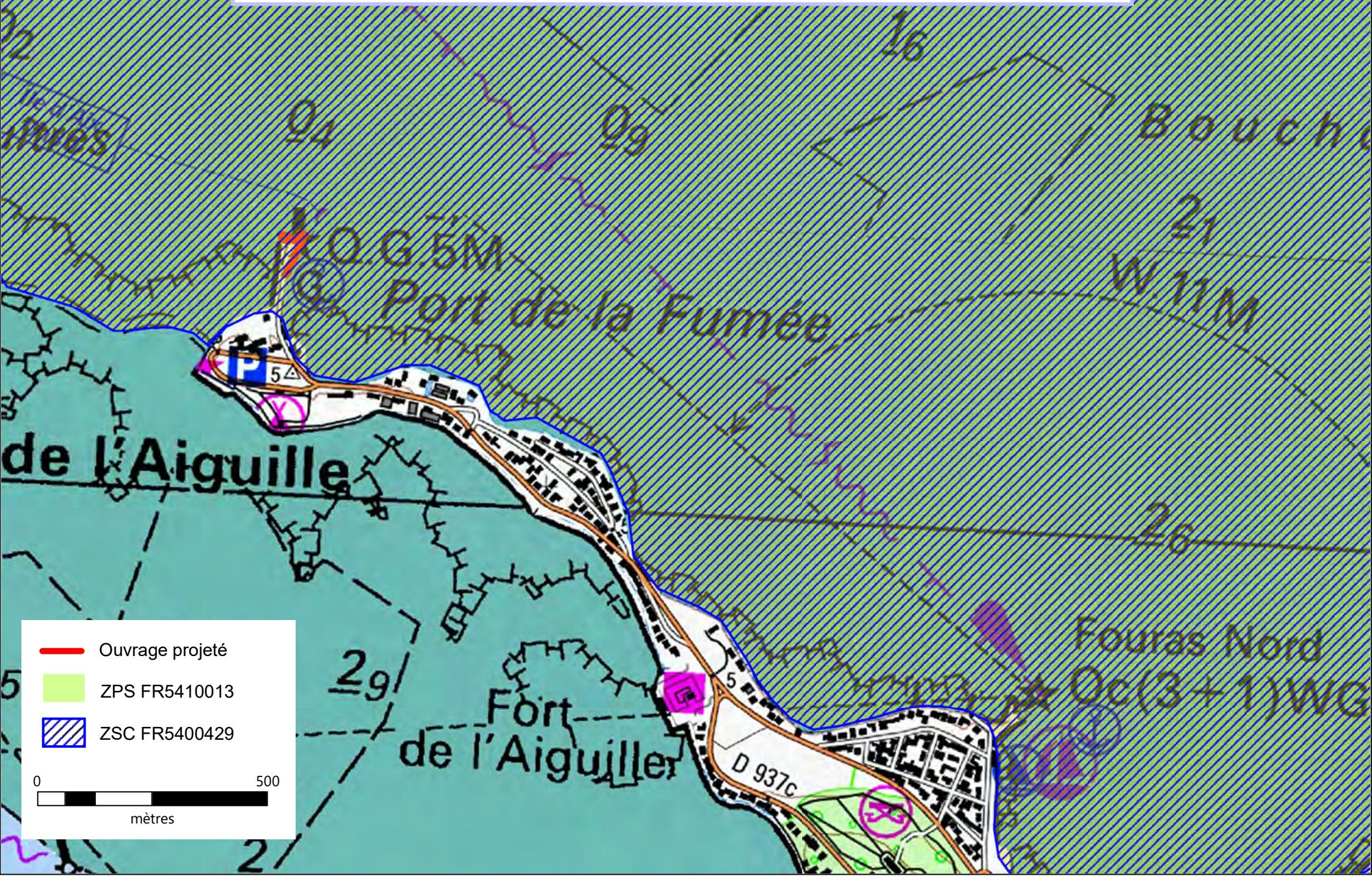




www.sce.fr

GROUPE KERAN

Zones Natura 2000 aux abords du projet



9.2. Interface travaux avec exploitation

Les travaux de rempiètement auront un impact limité avec l'exploitation des bacs qui concerne plutôt le front d'accostage Est.

Les travaux de réalisation de l'extension, tout comme les travaux de reprise en sous-œuvre présenteront des interfaces beaucoup plus fortes avec l'accueil des bacs, d'autant plus ces travaux interviendront à basse mer lorsque les bacs accostent à l'extrémité de la jetée.

Afin de limiter les interférences avec l'exploitation des bacs, les dispositions suivantes sont proposées :

- ▶ Les principaux travaux du côté du front d'accostage Est seront planifiés entre décembre et février, période la plus calme en termes de fréquentation de la ligne,
- ▶ La mise en œuvre d'un DAC de protection provisoire immédiatement à l'Est de la zone de l'extension dès le début des travaux afin de matérialiser la zone de travaux et assurer un appui des navires en cas d'erreur de manœuvre,
- ▶ Les travaux de battage, de forage et de manutention par grue seront stoppés en présence d'un bac,
- ▶ L'adaptation des conditions d'exploitation des bacs, à discuter en lien avec l'ensemble des acteurs :
 - Par la réduction du nombre de rotations de 5 à 2 ou 3 par jours, comme cela a pu être le cas en période de confinement avec deux rotations en début de matinée et une dernière rotation le soir, afin de permettre une durée de travail continue déjà réduite à 5h par les contraintes de marée,
 - La planification au besoin de rotation supplémentaires au-delà de la mi-marée lorsque l'atelier est arrêté.

Les travaux de reprise en sous-œuvre sont réalisés par un atelier plus léger et avec des contraintes de phasage moindre. Il pourra donc plus facilement s'adapter aux contraintes d'exploitation des bacs.

Un accès à la cale Ouest pourra être maintenu, tout comme l'accès véhicule aux bacs.

Néanmoins une partie de la largeur de la jetée devra être réservée au chantier pour permettre :

- ▶ La mise en sécurité de l'atelier terrestre en haut de cale à chaque marée,
- ▶ Les approvisionnements (toupies béton, tubes,...).

Un principe envisagé pour les emprises de chantier est présenté ci-après :

